

DELIBERATION N° 03.02/2024

-- -- -- --

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno CELLIER, Président.

-- -- -- --

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de convocation du Conseil d'Administration : 13.02.2024

-- -- -- --

PRESENTES : Bruno CELLIER - Martine BAURIN - Christiane DENORME - Brigitte HARLAUX - Claudie DURIEUX - Jeannine FLAMENT - Catherine TONDREAU - Dominique BUSSIGNIES - Thomas HALLUIN - Florence LIENARD - Martine BASSEZ - Nathalie AUGAIT –

Absent.e.s : Sylvie GUILLEMIN - Marcel PATOU

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

**OBJET : Conditions d'admission sur la liste de secours 2024**

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Président et après avoir voté ;

- Décide, à l'unanimité, de reconduire les conditions suivantes pour l'admission sur les listes de secours :

Plafond de ressources :

- ASPA Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ex : minimum vieillesse) au 01.01.2024 fixé à 1 012.02 € par mois pour une personne seule et 1 571.16 € par mois pour un couple – sans ressources.

Conditions d'âge :

- 65 ans ou 60 ans si inapte au travail
- 55 ans pour les veuves et veufs
- sans condition d'âge pour les personnes titulaires de la carte d'invalidité à 80%
- sans condition d'âge pour les bénéficiaires du RSA
- sans condition d'âge pour les jeunes gens fréquentant la mission locale ne percevant aucune rémunération ou indemnité spécifique
- être sans activité pour les reconnaissances 'personnes handicapées' de moins de 80%.

Justificatifs exigés :

- avis d'imposition (revenus et fonciers) 2022,
- liste du patrimoine, établie sur l'honneur,
- copie des livrets d'épargne,
- copie de toutes les prestations sociales, avec attestation sur l'honneur

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 22.02.2024  
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le  
21.02.2024 Numéro unique de  
télétransmission ID 059-265905596-  
20240219-240221\_D1608VD-DE

Le Secrétaire,  
Thomas Halluin



Le Président,  
Bruno CELLIER